

Numéro 3 – 19 mai 2016
www.solidaires94.overblog.com

Appel intersyndical départemental : Contre le coup de force de Hollande-Valls, pour le retrait du projet de loi Travail, grève à partir du mardi 17 mai !

Appel des syndicats du Val-de-Marne (CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF) aux salariés du département, pour reconduire la grève jusqu'au retrait, dès le 17 mai ! La décision gouvernementale d'utiliser l'article 49.3 pour adopter, sans vote parlementaire, la scélératesse loi Travail est un coup de force scandaleux. Bien plus que la marque d'autorité d'un pouvoir serein, il faut y voir bien davantage le signe de faiblesse d'un pouvoir fébrile et acculé de toutes parts, qui se lance dans une fuite en avant irresponsable. Après deux mois de manifestations et de grèves depuis le 9 mars, nos arguments ont porté et ont convaincu, malgré le matraquage médiatique : 71% des Français sont opposés à la loi Travail, 80% sont opposés à l'usage du 49.3, plus d'une quarantaine de députés manquent pour trouver une majorité capable de voter ce projet de loi. Loin de prendre acte de cette opposition multiforme et majoritaire pour retirer son texte, le

gouvernement use d'un article qu'il avait pourtant annoncé ne pas souhaiter réutiliser une seconde fois avec la loi Macron et que Hollande décriait tant dans l'opposition, au moment du CPE en 2006.

Quel mépris pour le peuple, les jeunes, les salariés, les syndicats et la représentation nationale ! Souvenons-nous que l'adoption du CPE en 2006 via le 49.3 ne nous avait pas empêchés de gagner le retrait final du texte par la lutte, alors que le décret d'application était paru ! Souvenons-nous aussi que cette casse du code du travail n'est que le prélude à la casse du statut des fonctionnaires comme s'y prépare le gouvernement, ce que confirme Macron le Lamentable dans ses déclarations récentes.

Gagner le retrait de la loi Travail, c'est donc se prémunir aussi d'une offensive rapide et à court terme contre les statuts de la fonction publique. Chacun comprend que tous les salariés sont concernés : ceux du public, comme ceux du privé. C'est la grève interprofessionnelle de tous dans l'unité qui est plus que jamais à l'ordre du jour.

Le retrait du projet El Khomri est le préalable sine qua non à l'ouverture de négociations sur la base des revendications des salariés pour améliorer et conforter le code du travail en le rendant plus contraignant pour les patrons et plus protecteur pour les travailleurs. **Car les organisations syndicales qui exigent le retrait immédiat et complet ont des exigences pour renforcer le code du travail, qui sont toutes crédibles et réalisables car ce n'est pas l'argent qui manque pour les financer.** [...] Des mouvements reproductibles dans le secteur des raffineries et de la chimie, des cheminots, chez les transporteurs routiers, dans l'énergie se précisent pour la semaine prochaine. Les organisations syndicales et les organisations de jeunesse du Val-de-Marne estiment que face à cette provocation intolérable d'un gouvernement prêt à toutes les bassesses pour servir les intérêts de classe du Medef, la grève pour le retrait pur et simple du projet de loi scélérat dès le mardi 17 mai est indispensable. **Elles proposent d'organiser des AG partout dans les entreprises situées sur le territoire départemental, pour reconduire la grève jusqu'au retrait dès le 17 mai.** Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons gagner et contraindre ce gouvernement à renoncer à une politique de régression sociale.

Contre le coup de force de Hollande-Valls, pour le retrait du projet de loi Travail, grève à partir du mardi 17 mai !

APPEL DES SYNDICATS DU VAL-DE-MARNE, AUX SALARIÉS DU DÉPARTEMENT POUR RECONDUIRE LA GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT DÈS LE 17 MAI !

La décision gouvernementale d'utiliser l'article 49.3 pour adopter, sans vote parlementaire, la scélératesse loi Travail est un coup de force scandaleux. Bien plus que la marque d'autorité d'un pouvoir serein, il faut y voir bien davantage le signe de faiblesse d'un pouvoir fébrile et acculé de toutes parts, qui se lance dans une fuite en avant irresponsable. Après deux mois de manifestations et de grèves depuis le 9 mars, nos arguments ont porté et ont convaincu, malgré le matraquage médiatique : 71% des Français sont opposés à la loi Travail, 80% sont opposés à l'usage du 49.3, plus d'une quarantaine de députés manquent pour trouver une majorité capable de voter ce projet de loi. Loin de prendre acte de cette opposition multiforme et majoritaire pour retirer son texte, le gouvernement use d'un article qu'il avait pourtant annoncé ne pas souhaiter réutiliser une seconde fois avec la loi Macron et que Hollande décriait tant dans l'opposition, au moment du CPE en 2006.

Du matériel à diffuser massivement : dans les entreprises, services et administrations, dans les gares, les stations de métro, les centres commerciaux, les marchés... Le tract unitaire départemental, le bulletin Solidaires La grève n°9 et plein d'autres choses ici : www.solidaires.org/-Retrait-de-la-loi-Travail-

Le gouvernement à renoncer à une politique de régression sociale.

Solidaires La grève

Numéro 9 - 11 mai 2016 Interprofessionnelle et nationale pour le retrait du projet de loi Travail

49-3 ? Mais nous, on est des millions !

Des millions de manifestants, plusieurs centaines de grèves interprofessionnelles... depuis plus de deux mois, le projet de loi Travail est maintenant repoussé. Pour gagner, l'organisation d'un mouvement national reproductible est en débat dans les entreprises et les syndicats. Souvenons-nous que l'adoption du CPE en 2006 via le 49.3 ne nous avait pas empêchés de gagner le retrait final du texte par la lutte, alors que le décret d'application était paru ! Souvenons-nous aussi que cette casse du code du travail n'est que le prélude à la casse du statut des fonctionnaires comme s'y prépare le gouvernement, ce que confirme Macron le Lamentable dans ses déclarations récentes.

Validez ou pas par le Parlement, nous refusons la régression sociale de la loi Travail !

- ➔ Remise en cause de la « hiérarchie des normes » dans la négociation collective. Aujourd'hui, une convention collective ne peut pas contourner des dispositions qui seraient, pour les salariés, inférieures à la loi - de même, un accord d'entreprise ne peut imposer des dispositions plus mauvaises que le contenu de la convention collective applicable dans le secteur. Cette « hiérarchie des normes » fait l'objet d'attaques permanentes depuis des décennies et de récentes années sans fin : l'objectif de la loi Travail n'y ajoute que plus d'insécurité et d'insécurité.
- ➔ Le patronat pourra licencier encore plus facilement.
- ➔ Suppression de 35 heures de travail hebdomadaire, allongement du temps de travail, heures supplémentaires moins payées, maintien au chômage d'un nombre important de salariés et de travailleurs sans tout ce que cela implique (maître, précarité et exclusion pour les uns, chômage à l'emploi et aux salaires pour les autres).
- ➔ Attaques contre la médecine du travail, notamment par la réduction des obligations pénales en matière de soins médicaux.

La semaine prochaine sera décisive !

L'interprofessionnelle nationale (CGT, FO, Solidaires, FSU) et des organisations de jeunesse appelle à « deux semaines journées de grèves et de manifestation, le mardi 17 mai le jeudi 19 mai ». Pour ces mêmes jours, des grèves secondaires se préparent dans le tertiaire, chez les routiers, dans la chimie, la construction, l'énergie, aux aéroports de Paris, etc. Dans plusieurs départements, des appels interprofessionnels similaires apparaissent sur la scène interprofessionnelle.

9 mars, 12 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 9 avril, 12 avril, 14 avril, 20 avril, 26 avril, 28 avril, 12 mai, 17 mai, 19 mai... Maintenant, il faut organiser la grève reproductible !

Plus d'infos : www.solidaires.org et www.solidaires94.com

Grève reconductible à la SNCF : échos de Villeneuve-Saint-Georges

A la SNCF, la grève a démarré mardi 17 au soir. Le 18 dans la matinée se tenaient les premières Assemblées Générales. La situation sociale est complexe dans le secteur ferroviaire : la mobilisation se fait contre le projet de loi Travail et ses conséquences mais aussi autour de la refonte de l'ensemble de la réglementation du travail (affaiblissement du décret applicable à toutes les entreprises de transport ferroviaire, création d'une convention collective pour une partir du secteur ferroviaire dont les dispositions seraient plus mauvaises que ce qui existe à la SNCF, révision des accords d'entreprise à la SNCF).

Là où les équipes syndicales mènent un gros de travail d'information, d'explication et de débats depuis deux mois, la mobilisation est réelle. Mais elle est rendue compliquée par les choix de certaines organisations syndicales. Si SUD-Rail et FO (non représentatif nationalement à la SNCF) appellent à une grève reconductible, la CGT a décidé de se limiter à des grèves de 48 heures, les 18 et 19, puis les 25 et 26. Quant à l'UNSA et la CFDT, elles n'appellent à rien et font diversion avec un préavis pour le 1^{er} juin. **L'organisation d'Assemblées Générales sur le maximum de lieux de travail est d'autant plus importante dans cette situation : il faut que chaque cheminot et chaque cheminote puisse discuter avec ses collègues, donner son avis et décider !**



Malgré le sabotage du triage orchestré par la direction SNCF et les pouvoirs publics, le site de Villeneuve-Saint-Georges rassemble encore plus d'un millier de cheminots et de cheminotes de la SNCF (et plusieurs centaines de salariés d'entreprises privées du secteur ferroviaire : nettoyage, maintenance, etc.). Le 18 mai, des A.G. se sont tenues au Technicentre Sud Est Européen (ateliers TGV), au Technicentre de Villeneuve (ateliers des autres rames), à l'Équipement (maintenance des voies et installations). **Les cheminots et cheminotes ont décidé de reconduire le mouvement.**

Aux Finances publiques, on bloque tout ?



Le 17 mai, Solidaires Finances publiques 94 appelait à la grève. Les motifs ne manquent pas, comme l'indiquait le tract du syndicat : *Stop à la perte du pouvoir d'achat ! Stop aux suppressions de postes ! Stop aux restructurations incessantes ! Stop à la polyvalence à outrance ! Stop à la précarité ! Stop à la baisse du budget de l'action sociale ! Pour un recrutement massif, de véritables augmentations de salaires, de bonnes conditions de travail, de vraies possibilités d'évolution des carrières et un service public de proximité.*

Dans le cadre de cette grève, les camarades de Solidaires Finances publiques ont notamment **bloqué dès 6 heures du matin la Direction départementales des Finances publiques**. Des actions similaires ont été organisées dans d'autres départements...

**NUIT
DEBOUT**

Fontenay-sous-Bois vous invite

À Fontenay-sous-Bois, la Nuit debout locale organise **une réunion d'information et de débat sur la loi Travail et la lutte en cours, le mardi 24 mai** à 19 heures, école Michelet, 1 rue Michelet (bus 118, arrêt D. Casanova).

Rassemblement devant la Direction Départementale des services de l'Éducation nationale

La carte scolaire 2016 et ses 88 fermetures de classes dans le département est inacceptable, déjà aujourd'hui le minimum vital de l'école, « un maître dans chaque classe », n'est même plus respecté ! Malgré la pluie, une centaine de personnes s'est rassemblée mercredi 11 mai devant les locaux de la Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale. Cette action, à l'initiative des parents de Champigny et organisée par SUD/FO/CGT/SNUIPP/FCPE 94 s'inscrit dans la lutte engagée depuis de nombreuses semaines pour obtenir une dotation budgétaire à la hauteur des besoins : annulation des fermetures de classes, création de tous les postes nécessaires: classes, remplaçants, etc.



Par ailleurs l'intersyndicale 1er degré CGT/SNUDIFO/SNUIPP/SUD du 94 appelait les enseignant-es à se mettre en grève les 17 et 19 mai et à discuter de la reconduction de la grève. Des Assemblées Générales ont été organisées, pour le personnel de l'Éducation Nationale et des Collectivités Territoriales de nombreuses villes (Ivry, Vitry, Fontenay, Champigny, Villejuif, Arcueil, Cachan, Fresnes, l'Hay-les-roses, Kremlin-Bicêtre...

A l'hôpital Mondor de Créteil, on met les bébés à la rue !

Les crèches hospitalières ont désormais l'obligation d'ouvrir leur accueil sur l'extérieur à cause du conventionnement passé avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), nouveau gestionnaire des crèches AP-HP. Afin que la crèche « Arc en Ciel » de l'hôpital Henri Mondor obtienne un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile), la CAF finance une partie des travaux de remises aux normes de ces locaux.

Durant toute la durée des travaux de mises aux normes, dix-huit mois minimum (juin 2016 à décembre 2017), ce sont près de cinquante berceaux qui sont temporairement fermés. C'est durant la commission d'attribution des places en crèches de mars dernier que la nouvelle a été annoncée. Seule une dizaine de places a été attribuée lors de cette séance. Certains parents ne se verront attribuer une place qu'en septembre alors qu'ils reprennent le travail en mars. **C'est une quarantaine de bébés qui se retrouve « sur le carreau » du jour au lendemain sans qu'aucune alternative ne soit proposée aux parents.** Ils doivent dans l'urgence trouver eux-mêmes une solution.

SUDOSCOPE N°13
MARS - AVRIL 2016
LE BILAN DE Santé BIMESTRIEL HOSPITALIER

MOI, LE DIALOGUE SOCIAL !!!

Niant l'importance du mouvement de résistance du printemps dernier, ayant mis plusieurs milliers de personnes opposées à sa réforme dans la rue, Martin Hirsch, droit dans ses bottes, a décidé, contre l'avis de deux expertises et avec le seul soutien de la Cfdt, de mettre en place une nouvelle organisation du temps de travail.

Depuis le 1er avril nous avons déjà perdu :
- les jours dix « forfaits protocole » (FP)
- la journée « fête des mètres »
- les jours médailles (1 seul jour de repos sup. quelle que soit la médaille du travail).

Date d'application, au plus tard, le 1er septembre 2016 du protocole « Organisation du temps de travail ».

Solidaires
SUD SANTÉ AP-HP - www.sudsanteaphp.fr

On connaît la difficulté que rencontre le personnel hospitalier à trouver un mode de garde en raison de nos horaires particuliers (horaires variables, travail de nuit, de week-end, les jours fériés, 12h...). La direction n'a rien anticipé, elle se moque complètement des conditions de travail et manque singulièrement d'idée pour pallier à ce besoin. Pourtant, il était possible, par exemple :

- de se tourner vers la ville où se situe l'établissement ainsi que vers ses villes voisines afin que chacune puisse attribuer quelques places aux agents qui auraient dû bénéficier des services de la crèche pour leur enfant
- de louer des locaux préfabriqués adaptés à l'accueil d'enfants de crèche comme le font certaines collectivités ou demander aux municipalités d'héberger une partie de la crèche dans des locaux, compatibles à l'accueil de jeunes enfants, mis à notre disposition.

Une fois encore, la direction méprise les agents : le travail doit être fait, peut lui importe que nos conditions soient exécrables, le but étant de faire travailler plus en coûtant moins et surtout dans un désintérêt total de nos conditions de travail et un désengagement absolu concernant les conventions sociales. **SUD Santé demande qu'un mode de garde transitoire soit très rapidement mis en place durant toute la durée des travaux à la crèche « Arc en Ciel ».**

Contre la restructuration, grèves aux Hôpitaux de Saint-Maurice



Lors du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice du 2 mai, plus de 200 agents sont venus manifester leur opposition au Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) imposé par l'Agence Régionale de Santé. Conscients des dangers des Groupements et fusions d'établissements sur leurs emplois, leurs activités, la qualité des soins, leurs conditions de travail, la mobilité forcée, leur volet social, la proximité des lieux de soins pour les patients et leurs familles, ils exigeaient une dérogation pour l'établissement.

Réunis en AG, le 3 mai, ils ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leur mobilisation jusqu'au retrait du GHT pour conserver un établissement de plein exercice. L'A.G. a décidé :

- la reconduction de la grève jusqu'au 10 mai pour permettre à chaque agent de participer aux différentes actions.
 - Une assemblée générale le mardi 10 mai pour décider et organiser les actions à venir.
 - Une assemblée générale Ile de France avec les collègues des établissements mobilisés contre les GHT le 17 mai.
 - De répondre à l'appel de Ville Evrard d'un rassemblement le 31 Mai devant le Ministère de la Santé.
- De tout faire pour informer plus largement et amplifier la mobilisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital par l'organisation de passages voire d'AG de service en intersyndicale, la pose de banderoles dans tous les services afin de rendre la mobilisation visible, la diffusion de tracts sur les marchés, les transports en commun, les manifestations contre la loi de travail. Toutes les initiatives sont bienvenues !

Sud Aérien et ALTER appellent à la grève à Air France le 27 mai

Le 27 mai prochain, 16 salarié-es d'Air France passeront en jugement à la suite de la journée de mobilisation du 5 octobre 2015. 11 seront jugés pour l'ouverture d'une grille et 5 autres concernant « l'affaire de la chemise ». En cette journée du 5 octobre, les salarié-es d'Air France se rassemblaient devant le CCE pour affirmer leur refus face à l'annonce d'un plan de licenciement de 2900 personnes.



La direction d'Air France avait planifié sa réponse à la mobilisation : recrutement de vigiles et mise en place de caméras. Et quand les salarié-es d'Air France ont investi le CCE, les dirigeants de l'entreprise, plutôt que d'assumer leurs responsabilités, ont fui. Il s'en est suivi une bousculade qui n'a fait que 2 victimes : les 2 fameuses chemises. Pour venger l'affront fait à l'amour propre de nos dirigeants, 16 collègues, pris au hasard, passeront donc en jugement, sous forme d'une double peine, après des sanctions disciplinaires internes, dont quatre licenciements secs.

Cette affaire ne vient pas seule. Avec Goodyear, pour la première fois, des travailleurs sont condamnés à de la prison ferme pour des faits de mobilisation sociale. Et la répression féroce des manifestations contre la loi Travail ou des Nuits Debout montre que les luttes sociales sont attaquées de toute part. Le patronat comme le gouvernement cherche à criminaliser le mouvement social. C'est nos possibilités de réaction, nos possibilités de lutter pour un monde meilleur qui sont attaquées. Ne nous laissons pas faire !

Le soutien aux « 16 d'Air France », aux « 8 de Goodyear » et à toutes les victimes de la répression patronale et gouvernementale est indispensable. Il participe de l'indispensable solidarité entre salariés et à la défense de nos droits à manifester, à protéger nos emplois, à améliorer nos conditions de vie. Sud Aérien et ALTER appellent tous les salarié-es d'Air France à se mettre en grève le 27 mai. Un rassemblement est organisé à 9 heures, devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny (173 avenue Paul Vaillant-Couturier).